



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
25 mai 2006  
Français  
Original: anglais

---

### **Lettre datée du 23 mai 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de l'Argentine en mars 2006 (voir annexe). Ce document a été établi sous ma responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire diffuser la présente lettre ainsi que son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur  
(*Signé*) César **Mayoral**



## **Annexe à la lettre datée du 23 mai 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Exposé des travaux du Conseil de sécurité sous la présidence de l'Argentine (mars 2006)**

#### **Introduction**

Pendant la présidence de l'Argentine en mars 2006, le Conseil de sécurité a eu un programme de travail très chargé : il s'est penché sur des diverses questions, notamment la prorogation du mandat des cinq opérations de maintien de la paix (MINUEE, MANUA, MINUS, MINUL, MONUG), l'examen de 14 rapports du Secrétaire général, l'adoption de sept résolutions et de cinq déclarations du Président. Le Président a également fait trois déclarations à la presse au nom des membres du Conseil de sécurité.

En mars, le Conseil de sécurité a tenu 21 séances officielles et 21 consultations.

Il y a eu trois débats publics (sur l'Afghanistan, Haïti et les armes légères), trois réunions publiques (sur le Moyen-Orient, le Liban et la Côte d'Ivoire) et trois réunions publiques d'information (sur l'Iraq, le Libéria et le Soudan).

Grâce à son site Web, la présidence fait régulièrement le point sur le programme de travail et les activités du Conseil de sécurité.

#### **Afrique**

##### **Burundi**

Le 23 mars, pendant les consultations officieuses, M<sup>me</sup> Carolyn McAskie, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Burundi, a présenté au Conseil un exposé sur la situation au Burundi et présenté le sixième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (S/2006/163), qui soulignait la nécessité de trouver une solution durable au problème des Forces nationales de libération (FNL). Pour ce faire, elle a estimé que le Gouvernement burundais devait examiner de près l'offre de M. Agathon Rwasa, chef des FNL, de négocier sans conditions préalables afin de mettre fin à la violence. Elle a évoqué les progrès accomplis par le Gouvernement burundais dans sa lutte contre la pauvreté et mis en relief le fait que le Gouvernement a reconnu il y a peu de temps que la communauté internationale pouvait non seulement contribuer au développement du Burundi mais donner des avis techniques dans le domaine politique. À l'issue des consultations officielles, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2006/12) où il exprimait sa préoccupation au sujet des violations des droits de l'homme commises par l'armée burundaise et les FNL.

## **Côte d'Ivoire**

Le Directeur de la Division de l'Afrique du Département des opérations de maintien de la paix a présenté au Conseil de sécurité un exposé, lors des consultations du 8 mars, au sujet des récents événements en Côte d'Ivoire. Il a affirmé que malgré l'amélioration de la situation politique après la réunion des dirigeants ivoiriens à Yamoussoukro le 28 février 2006, il fallait renforcer une nouvelle fois le contingent de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, comme le recommandait le Secrétaire général dans son septième rapport périodique sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, en raison de l'instabilité de la situation dans l'ouest de la Côte d'Ivoire.

Le 29 mars, avant les consultations, le Ministre ivoirien des relations étrangères, Youssouf Bakayoko, qui s'exprimait à l'occasion d'une réunion publique du Conseil de sécurité, a sollicité un tel renforcement. Le même jour, à l'issue des consultations, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2006/14) qui, tout en saluant les progrès accomplis récemment en Côte d'Ivoire, notamment la réunion du Conseil des ministres en entier, la création d'une commission électorale indépendante, l'organisation des examens dans le nord et la préparation d'opérations de recensement de la population et de désarmement, exhortait les parties à appliquer rapidement la feuille de route, afin d'organiser des élections libres, régulières et transparentes au plus tard le 31 octobre 2006.

## **République démocratique du Congo**

Le 24 mars, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, a informé le Conseil de son voyage en République démocratique du Congo aux côtés du Secrétaire général Kofi Annan. Il a jugé de la plus haute importance pour la légitimité du gouvernement qui serait prochainement élu et pour la stabilité au lendemain des élections que la consultation électorale n'exclue personne, que tous les partis [y compris l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS)] y fussent représentés, tout en respectant la feuille de route pour la tenue des élections le 31 juin. S'agissant de la situation dans l'est du pays, des inquiétudes ont été suscitées par les violations des droits de l'homme commises par les milices locales et par les brigades des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), qui ont causé le déplacement de 150 000 personnes. Étant donné qu'une seule brigade des Forces armées, formée par la Belgique, était pleinement intégrée et entièrement professionnelle, la nécessité de renforcer la MONUC subsistait, surtout pendant la période préélectorale. En ce qui concerne l'éventuelle réduction des effectifs de la MONUC au lendemain des élections, le Secrétaire général adjoint a souligné l'importance de fixer un certain nombre de critères que devrait respecter le gouvernement élu, par exemple la sélection des militaires et des policiers en fonction de leurs compétences professionnelles, afin de mener à bien la réforme du secteur de la sécurité. Il a dit également l'importance d'une coopération suivie de la communauté internationale avec le Gouvernement pour assurer une exploitation plus transparente des ressources naturelles, qui procuraient près de 80 % des revenus de l'État. Enfin, il a estimé que faute de paix en République démocratique du Congo, l'instabilité continuerait de régner dans le reste de l'Afrique.

### **Érythrée et Éthiopie**

Le 3 mars, dans une déclaration du Président à la presse, les membres du Conseil ont exprimé leur profonde tristesse après le décès d'un membre du contingent indien de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) et adressé leurs condoléances à la famille de la victime et au Gouvernement indien. Ils ont également fait connaître leur vive préoccupation du fait que cette mort d'homme était survenue dans le cadre des restrictions inadmissibles imposées par le Gouvernement érythréen aux opérations de la MINUEE, restrictions qui nuisaient à la sûreté de ses effectifs et qui devaient être levées sans plus tarder, comme l'exigeait la résolution 1640 (2005), entre autres. Ils ont rendu hommage encore une fois à la persévérance, à l'apport et au dévouement des pays qui fournissaient les contingents de la MINUEE.

Le 13 mars, à la suite d'un entretien privé avec les représentants des pays qui fournissaient les contingents de la MINUEE, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Érythrée-Éthiopie, Legwaila Joseph Legwaila, a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur l'évolution de la situation sur le terrain et la réunion de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie avec les parties concernées, qui s'était tenue à Londres le 10 mars 2006. À cet égard, il a fait savoir que la réunion de Londres avait constitué un pas en avant et que les parties étaient parvenues à des arrangements pour reprendre les opérations de délimitation. Il a également affirmé que pour que la frontière fût délimitée, les restrictions unilatérales imposées à la MINUEE devaient être levées et il a exhorté la communauté internationale à rester saisie de cette question.

Le 14 mars, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1661 (2006) par laquelle il prorogeait le mandat de la MINUEE pour une période d'un mois et demandait aux parties d'appliquer intégralement la résolution 1640 (2005), notamment ses paragraphes 1 et 5.

### **Guinée-Bissau**

Le 23 mars 2006, M. João Bernardo Honwana, Représentant spécial du Secrétaire général, a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2006/162) et informé le Conseil de sécurité que, malgré quelques faits nouveaux encourageants, la situation en Guinée-Bissau restait précaire, les différends entre partis et personnalités continuant de miner l'autorité des institutions publiques. Il a confirmé que la situation économique du pays était extrêmement précaire. Il a évoqué également les accrochages à la frontière sénégalaise entre les troupes bissau-guinéennes et les rebelles du Mouvement des forces démocratiques de la Casamance, qui avaient provoqué le déplacement de quelque 5 500 civils. Les États Membres ont reconnu le rôle important joué par le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, notamment ce qu'il faisait pour réformer le secteur de la sécurité. Ils ont convenu que ce bureau devait continuer de surveiller de près la situation en Guinée-Bissau. Ils ont demandé instamment aux hommes politiques bissau-guinéens de mettre fin à leurs différends, et ce faisant, de conjuguer leurs efforts pour instaurer et consolider la paix dans le pays.

## Libéria

Le 17 mars, la Présidente du Libéria, M<sup>me</sup> Ellen Johnson-Sirleaf, a pris la parole devant le Conseil de sécurité lors d'une séance publique. Elle a remercié l'Organisation des Nations Unies et les familles de tous les Casques bleus de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Elle a souligné que son installation le 16 janvier 2006 en tant que présidente démocratiquement élue avait ouvert de nombreuses possibilités même s'il y avait encore de grandes tâches à accomplir.

Le 24 mars, à la suite d'un entretien privé avec les pays qui fournissent des contingents à la MINUL, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria, Alan Doss, a informé le Conseil de sécurité des faits nouveaux qui s'étaient produits sur le terrain et présenté le dixième rapport périodique du Secrétaire général sur la MINUL (S/2006/159), qui faisait le point sur les principaux faits survenus dans le pays et formulait des recommandations concernant la réduction des effectifs de la Mission, assorties de critères précis et d'un projet de calendrier, comme le Conseil l'avait demandé dans sa résolution 1626 (2005).

Le 31 mars, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1667 (2006), qui prorogeait jusqu'au 30 septembre 2006 le mandat de la MINUL; il réaffirmait son intention d'autoriser le Secrétaire général à redéployer, à titre temporaire, des troupes entre la MINUL et l'ONUCI, conformément aux dispositions de la résolution 1609 (2005); il a pris note de la lettre datée du 22 mars 2006 (S/2006/184), que le Secrétaire général a adressée au Président du Conseil de sécurité et s'est déclaré déterminé à examiner les tâches et les effectifs de l'ONUCI avant la fin d'avril 2006, en vue d'une décision sur son renforcement; et il a prié le Secrétaire général de reconsidérer ses recommandations relatives à un plan de retrait de la MINUL et de lui présenter d'autres recommandations dans le prochain rapport qu'il lui remettrait sur les progrès accomplis par la MINUL dans l'accomplissement de son mandat.

## Somalie

Le 10 mars, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, François Lonseny Fall, a informé le Conseil de sécurité de la situation sur le terrain et présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2006/122), qui faisait le point sur la situation en matière de sécurité et les activités et de développement des programmes et organismes des Nations Unies en Somalie dans le domaine de l'aide humanitaire, en mettant tout particulièrement l'accent sur la gravité de la situation causée par la sécheresse dans le sud et le centre du pays. Ce rapport portait essentiellement sur la Déclaration d'Aden signée le 5 janvier 2006 au Yémen par le Président du Gouvernement fédéral de transition, Abdullahi Yusuf Ahmed, et le Président du Parlement fédéral de transition, Sharif Hassan Sheikh Aden.

À la même séance, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, l'Ambassadeur Nassir Abdulaziz al-Nasser, a récapitulé pour le Conseil l'exposé à mi-parcours, daté du 14 février, du Groupe de contrôle conformément à l'alinéa h) du paragraphe 3 de la résolution 1630 (2005).

Le 15 mars, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2006/11), dans laquelle il a salué les efforts que le Président et le Président

de l'Assemblée nationale déployaient au service de la réconciliation et du dialogue, appuyé la convocation de la première session du Parlement fédéral de transition, loué les efforts que faisait la communauté internationale pour favoriser la paix en Somalie et précisé sa position sur d'autres questions comme la mission de l'IGAD en faveur de la paix en Somalie, les incidents de piraterie et l'embargo sur les armes.

### **Soudan**

Le 13 mars, le Sous-Secrétaire général du Département des opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur l'état d'avancement de la mise en place de dispositifs d'intervention pour le passage de Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) à une opération de l'ONU. Il a fait savoir que cette planification visait principalement à protéger les civils et qu'elle se reposait sur deux hypothèses principales, à savoir la coopération du Gouvernement d'unité nationale et une planification commune avec l'Union africaine.

Le 21 mars, à la suite d'un entretien privé avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), le Conseil de sécurité a tenu une réunion publique, à l'occasion de laquelle il a examiné la situation au Soudan. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, Jan Pronk, a présenté le rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour (S/2006/148) et le rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2006/160). Il a fait un certain nombre d'observations concernant le mandat de l'Accord de paix global et a évoqué la situation au Darfour.

Le 24 mars, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1663 (2006), par laquelle il prorogeait le mandat de la MINUS jusqu'au 24 septembre 2006 et demandait au Secrétaire général, de concert avec l'Union africaine, en consultation étroite et permanente avec le Conseil de sécurité et en coopération étroite et permanente avec les parties aux pourparlers de paix d'Abuja, y compris le Gouvernement d'unité nationale, de faciliter la planification préparatoire nécessaire pour un passage de la MUAS à une opération des Nations Unies, notamment de définir les moyens par lesquels la MINUS pourrait renforcer l'action en faveur de la paix au Darfour en apportant une assistance transitoire supplémentaire à la MUAS, en particulier sur les plans de la logistique, de la mobilité et des communications, et de lui présenter, pour examen, le 24 avril 2006 au plus tard, diverses options pour une opération des Nations Unies au Darfour.

Le 29 mars, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1665 (2006), par laquelle il prorogeait jusqu'au 29 septembre 2006 le mandat du Groupe d'experts créé initialement en application de la résolution 1591 (2005) et prorogé par sa résolution 1651 (2005).

## **Amérique**

### **Haïti**

Le 27 mars, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la question d'Haïti. La réunion était présidée par le Ministre argentin des affaires étrangères, du commerce international et du culte, M. Jorge Taiana. Le Président élu d'Haïti, M. René Préval était également présent et, dans son discours, il a exposé ses priorités. Le Secrétaire général a ouvert le débat et son Représentant spécial en Haïti, M. Juan Gabriel Valdés, a donné un aperçu de la situation. Les Ministres des affaires étrangères de la Grèce, du Guyana masculin (au nom du Groupe de Rio), des Bahamas (au nom de la CARICOM), du Guatemala et de la République dominicaine, les Vice-Ministres péruvien et chilien des affaires étrangères, ainsi que des envoyés de haut rang du Brésil et des États-Unis d'Amérique ont fait des déclarations.

Au total, 29 représentants des États Membres, ainsi que M. Préval, le Secrétaire général, son Représentant spécial, le Président du Conseil économique et social, et des représentants de l'OEA et du PNUD ont pris la parole devant le Conseil. À la fin de la réunion, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2006/13), dans laquelle il félicitait M. Préval de sa victoire et soulignait l'importance de mener à bien les opérations électorales de façon transparente et crédible. Le Conseil a déclaré également que l'instauration de l'état de droit, notamment la défense des droits de l'homme, le renforcement des capacités institutionnelles et les progrès en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion auraient une importance cruciale au cours des prochaines années et appelé de ses vœux des progrès dans la réforme de la police et de la justice en Haïti. Enfin, le Conseil a reconnu que le développement durable restait indispensable à la stabilité du pays et a réaffirmé qu'il était disposé à coopérer avec les autorités nouvellement élues afin de relever les défis à venir.

## **Asie**

### **Afghanistan**

Le 14 mars, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la situation en Afghanistan. Le Représentant spécial du Secrétaire général, Tom Koenigs, a présenté le dernier rapport du Secrétaire général sur la question (S/2006/145) et a mis le Conseil au courant des activités entreprises par l'ONU et de l'évolution de la situation en Afghanistan depuis son dernier exposé du 10 février.

Au cours du débat, des déclarations ont été faites par les 15 membres du Conseil et les délégations des pays ci-après : Afghanistan, Australie, Autriche, Islande, Allemagne, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Norvège, Nouvelle-Zélande, Italie, République de Corée, Canada et Pakistan.

Par la suite, les membres du Conseil ont examiné un projet de résolution établi sur la base des recommandations du Secrétaire général et l'ont adopté le 23 mars en tant que résolution 1662 (2006). Le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) conformément aux modalités indiquées dans le rapport du Secrétaire général pour une nouvelle période de 12 mois à compter de la date d'adoption de la résolution.

## **Iraq**

Lors des consultations officieuses tenues le 6 mars, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Président exécutif par intérim de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, Demetrius Perricos, sur les activités de la Commission lors des trois derniers mois.

Lors d'une réunion publique d'information tenue le 15 mars, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, Ashraf Qazi, a présenté le dernier rapport du Secrétaire général, établi en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) (S/2006/137), et mis le Conseil au courant des activités de la MANUI et de l'évolution de la situation en Iraq depuis décembre 2005.

Le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique a fait le compte rendu trimestriel des activités de la Force multinationale. Le Chargé d'affaires de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui participait à la réunion, a exposé les changements intervenus dans son pays au cours des trois derniers mois et les problèmes qui s'annonçaient. Le Conseil a poursuivi le débat dans le cadre de consultations officieuses tenues après la réunion publique d'information.

## **La situation au Moyen-Orient**

### **Liban**

Le 16 mars, Serge Brammertz, Chef de la Commission d'enquête internationale indépendante chargée d'enquêter sur l'assassinat de l'ex-Premier Ministre libanais Rafik Hariri, a présenté le troisième rapport de la Commission (S/2006/161, annexe) à une séance publique du Conseil. Le Secrétaire général par intérim du Ministère libanais des affaires étrangères et des émigrés, l'Ambassadeur Boutros Assaker, et le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, l'Ambassadeur Fayssal Mekdad, ont également pris la parole devant le Conseil.

Les membres du Conseil ont poursuivi leur débat lors de consultations officieuses en présence du Chef de la Commission. À l'issue de ces consultations, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a remercié la Commission d'enquête pour son rapport et rendu hommage à son chef et à son équipe pour leur travail. Les membres du Conseil ont noté avec satisfaction que l'enquête avait progressé et se sont félicités des mesures prises par la Commission pour apporter une assistance technique aux autorités judiciaires et policières libanaises dans leurs enquêtes sur d'autres attentats terroristes. Les membres du Conseil ont pris note du fait que la Commission et les autorités syriennes étaient parvenues à s'entendre sur les modalités juridiques et opérationnelles concernant la coopération de la Syrie à l'enquête.

Au cours des consultations officieuses du 23 mars, le Conseil de sécurité a entendu le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique, Nicolas Michel, rendre compte des consultations tenues avec le Gouvernement libanais pour étudier les conditions de la création d'un tribunal à caractère international chargé de juger les individus qui seront poursuivis pour participation à l'attentat terroriste qui a coûté la vie à l'ex-Premier Ministre libanais Rafik Hariri et à 22 autres personnes. Le Conseiller juridique a rappelé les principaux éléments

d'information du rapport du Secrétaire général S/2006/176 et les membres du Conseil de sécurité se sont entretenus à ce sujet.

Le 29 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1664 (2006), dans laquelle il a prié le Secrétaire général de négocier avec le Gouvernement libanais un accord visant la création d'un tribunal international fondé sur les normes internationales de justice pénale les plus élevées, en tenant compte des recommandations de son rapport et des opinions qui ont été exprimées par les membres du Conseil.

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

Au cours des consultations du 14 mars, le Conseil de sécurité a examiné la situation au Moyen-Orient. L'objet de la réunion était d'examiner les événements récents en Israël et dans les territoires palestiniens occupés, en particulier dans la bande de Gaza. Les membres du Conseil ont ensuite discuté d'un projet de déclaration du Président présenté par la délégation du Qatar mais qui n'a pas été adopté.

Le 30 mars, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tuliameni Kalomoh, a rendu compte des principaux faits qui s'étaient produits au Moyen-Orient depuis son dernier exposé à la fin de février.

Au cours du débat qui a suivi, les 15 membres du Conseil ont fait des déclarations, de même que les représentants de la Mission d'observation de la Palestine et des pays ci-après : Israël, Liban, République arabe syrienne, Autriche, Émirats arabes unis, Malaisie et Yémen. Le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a pris la parole en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire.

## **Europe**

### **Géorgie**

Le 28 mars, après une réunion privée avec les pays fournissant des contingents à la MONUG, le chef par intérim de la Division Europe du Département des opérations de maintien de la paix, a rendu compte au Conseil de la situation en Abkhazie (Géorgie) et présenté le rapport du Secrétaire général (S/2006/173) sur la question. Il a souligné que la situation militaire était calme mais instable car les questions politiques au cœur du conflit n'ont pas encore été abordées. Il a appelé l'attention sur les accommodements issus de la réunion à Genève du Groupe des amis de la Géorgie et estimé que, dans l'intérêt du processus de paix, il importait au plus haut point de finaliser sans retard les documents traduisant la volonté de ne pas reprendre les hostilités et concernant le retour des personnes déplacées et des réfugiés. Le 31 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1666 (2006), par laquelle il prorogeait le mandat de la MONUG pour une période de six mois prenant fin le 15 octobre 2006.

### **Kosovo (Serbie-et-Monténégro)**

Le 7 mars, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo, Martii Ahtisaari, a rendu compte au Conseil des premiers

pourparlers directs, tenus les 20 et 21 février à Vienne, entre les délégations du Kosovo et de la Serbie sur le futur statut du Kosovo. Il a expliqué avoir commencé « par le bas », en commençant par des questions pratiques ne touchant pas au statut. Il a précisé que les échanges avaient porté en priorité sur la décentralisation mais aussi sur des questions comme le patrimoine culturel et religieux, les droits des minorités et l'économie. La deuxième série de pourparlers devait se tenir le 17 mars 2006.

## **Questions diverses**

### **Journée internationale de la femme**

Le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le Président du Conseil de sécurité a annoncé, dans une déclaration à la presse, que les membres du Conseil réaffirmaient leur volonté de voir poursuivre l'application intégrale de la résolution 1325 (2000). Le Conseil a aussi fermement condamné tous les actes d'exploitation et de sévices sexuels commis par des membres du personnel des Nations Unies et approuvé la politique de tolérance zéro lancée par le Secrétaire général.

### **Armes légères**

Le 20 mars, le Conseil de sécurité a tenu un débat public au sujet du rapport du Secrétaire général sur les armes légères (S/2006/109), en date du 17 février, en présence d'Oscar Maurtua, Ministre des affaires étrangères du Pérou. Outre les membres du Conseil, les pays ci-après ont fait des déclarations : Autriche (au nom de l'Union européenne), Guyana (au nom du Groupe de Rio), Australie, Sierre Leone, Ukraine, Égypte, Afrique du Sud, Papouasie-Nouvelle-Guinée (au nom du Forum des îles du Pacifique), Brésil, Uruguay, Colombie, Guatemala, République de Corée, Sénégal, Canada, Indonésie, Cambodge, Fidji, Nigéria, Saint-Kitts-et-Nevis et Norvège.

En présentant le rapport, la représentante du Département des affaires de désarmement, a souligné qu'aider les États à se doter des moyens nécessaires pour améliorer l'efficacité des embargos sur les armes décrétés par le Conseil était une des activités à poursuivre plus avant. Cette aide pourrait être une assistance technique visant à renforcer la surveillance des espaces aériens et des frontières maritimes des États, ou encore l'élaboration de moyens permettant d'identifier et de traduire en justice ceux qui violaient les embargos sur les armes. Il fallait également continuer de chercher à intégrer systématiquement des mesures de contrôle à long terme des armes légères dans les processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion après un conflit.

Dans le débat qui a suivi, les membres du Conseil et les représentants d'États Membres ont souligné que la profusion d'armes légères dans de nombreuses régions du monde était une source majeure d'insécurité et de pauvreté. On le constatait tout particulièrement dans de grandes parties du continent africain. En alimentant les conflits, le crime et le terrorisme, la prolifération illicite des armes compromettait la paix et entravait gravement le développement. On a également parlé de la nécessité d'aligner les législations nationales sur les embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité, et proposé des moyens de les faire respecter.

De nombreux membres du Conseil et représentants d'États Membres ont estimé qu'il devait adopter une résolution sur cette question. Les consultations se poursuivront donc sur le sujet.

### **La non-prolifération**

Le 29 mars, le Conseil a adopté la déclaration du Président S/PRST/2006/15, dans laquelle il notait avec une vive inquiétude que l'Iran avait décidé de reprendre les activités liées à l'enrichissement et de suspendre sa coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) au titre du Protocole additionnel, et soulignait qu'il importait que l'Iran rétablisse la suspension complète et durable de toutes les activités liées à l'enrichissement et au retraitement, y compris des activités de recherche-développement, qui devait être vérifiée par l'AIEA.

Dans la même déclaration, le Conseil a exprimé la conviction qu'une telle suspension ainsi que le respect total par l'Iran, sous vérification, des conditions requises par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, contribueraient à une solution diplomatique négociée garantissant que le programme nucléaire iranien servait des fins exclusivement pacifiques. Le Conseil a souligné la volonté de la communauté internationale d'œuvrer en faveur d'une telle solution, qui favoriserait également la non-prolifération nucléaire ailleurs dans le monde.

Le Conseil a par ailleurs noté avec une vive inquiétude que, dans son rapport du 27 février (GOV/2006/15), le Directeur général dressait une liste de questions et de problèmes en suspens, dont certains pourraient avoir une dimension nucléaire militaire, et que l'AIEA n'était pas en mesure de conclure qu'il n'y avait pas de matières ou d'activités nucléaires non déclarées en Iran. Il a exhorté l'Iran à prendre les mesures requises par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA pour instaurer la confiance dans les fins exclusivement pacifiques de son programme nucléaire, et à régler les questions en suspens. Le Conseil a prié le Directeur général de l'AIEA de soumettre dans les 30 jours au Conseil des gouverneurs de l'AIEA et, parallèlement, au Conseil de sécurité pour examen, un rapport sur la suite donnée par l'Iran aux mesures demandées par le Conseil des gouverneurs.

### **Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie**

Le 31 mars, le Conseil de sécurité a tenu une séance officielle sur la question du décès de l'ancien Président de l'ex-Yougoslavie, Slobodan Milosevic. Le Conseil a eu une vidéoconférence avec le juge Fausto Pocar, Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et M. John Hocking, Greffier adjoint du Tribunal. Ces derniers ont indiqué que M. Milosevic était décédé dans la prison du tribunal et ont donné des informations sur les règles et les installations médicales du tribunal ainsi que sur l'état de l'enquête officielle. Les membres du Conseil ont posé des questions aux deux responsables et leur ont demandé de le tenir au courant des progrès de l'enquête sur le décès de M. Milosevic.

## Appendice

### Résolutions

1661 (2006)	La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie
1662 (2006)	La situation en Afghanistan
1663 (2006)	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
1664 (2006)	La situation au Moyen-Orient
1665 (2006)	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
1666 (2006)	La situation en Géorgie
1667 (2006)	La situation au Libéria

### Déclarations du Président

S/PRST/2006/11	La situation en Somalie
S/PRST/2006/12	La situation au Burundi
S/PRST/2006/13	La question concernant Haïti
S/PRST/2006/14	La situation en Côte d'Ivoire
S/PRST/2006/15	Non-prolifération

### Déclarations à la presse

3 mars 2006	Éthiopie et Érythrée
8 mars 2006	Journée internationale de la femme
16 mars 2006	Enquête sur l'assassinat de Rafik Hariri

---